



### PANNEAUX DE PLANCHER OSB EDGE GOLD<sup>MC</sup> À COUCHE UNIQUE

## GARANTIE LIMITÉE DE 50 ANS SUR LA STRUCTURE ET GARANTIE DE 200 JOURS CONTRE LA NÉCESSITÉ DE PONÇAGE

#### Que couvre la garantie ?

Lorsqu'ils sont installés correctement comme revêtement de plancher à couche unique dans une maison, les panneaux de plancher Weyerhaeuser Edge Gold<sup>MC</sup> (panneaux Edge Gold<sup>MC</sup>) sont garantis par Weyerhaeuser Company (Weyerhaeuser) contre le délaminage pour une période de cinquante (50) ans à compter de la date de l'achat initial de la maison. De plus, les panneaux Weyerhaeuser Edge Gold<sup>MC</sup> sont garantis pour deux cent (200) jours suivant leur livraison sur le chantier contre la nécessité de ponçage en raison du gonflement des rives causé par l'absorption d'humidité. Cette garantie limitée est transférable et elle s'applique au propriétaire actuel d'une maison où on a installé des panneaux Weyerhaeuser Edge Gold<sup>MC</sup>.

#### Définition des conditions de la garantie

Le délaminage est défini comme étant une séparation importante des fibres à l'intérieur du panneau qui entraîne une réduction de la capacité structurale du panneau. Les fissures mineures localisées sur les rives ou les fibres décollées sur la surface ne constituent pas un problème de délaminage. Cette garantie ne couvre pas les panneaux qui sont installés à l'extérieur du Canada et des États-Unis ni les problèmes de délaminage causés par :

- l'exposition prolongée à l'humidité avant, durant ou après les travaux de construction ;
- un incendie, une inondation ou un désastre naturel ;
- des défauts de fabrication ou de construction dans la maison ;
- des dommages causés aux panneaux avant ou durant l'installation ;
- le défaut de se conformer aux directives d'installation, aux directives du code du bâtiment ou aux règles de l'art en matière de construction ;
- des déchirures ou des ruptures sur la surface du revêtement de sol.

#### Note :

Le délaminage n'est pas causé par la moisissure ou la pourriture du bois. Comme c'est le cas pour tous les produits en bois, les panneaux dérivés du bois sont susceptibles d'avoir des problèmes de moisissure ou de pourriture lorsqu'ils sont régulièrement mouillés ou exposés à des conditions très humides, surtout dans des endroits mal ventilés. On doit donc éviter que les panneaux Weyerhaeuser Edge Gold<sup>MC</sup> soient exposés à ce genre de conditions. On doit s'assurer qu'ils sont bien protégés en utilisant une finition convenable sur les planchers et sur les murs. Cette garantie ne couvre pas les problèmes causés par la moisissure, les champignons ou la pourriture.

#### Obligations de Weyerhaeuser

En cas de problèmes de délaminage couverts par cette garantie, Weyerhaeuser assumera le coût de la réparation ou du remplacement du plancher à couche unique (à l'exclusion de l'enlèvement et du remplacement des armoires). Cela comprend le coût de gros du plancher à couche unique et du revêtement de sol, ainsi que les frais raisonnables de la main-d'œuvre. Le paiement de Weyerhaeuser sera limité au coût initial du plancher et au coût raisonnable pour l'enlèvement des matériaux de plancher existants.

Pour ce qui est du ponçage des rives couvert par cette garantie, Weyerhaeuser paiera les frais raisonnables de main-d'œuvre et de temps d'utilisation des outils pour le ponçage des endroits en cause seulement. On doit avoir soumis toutes les réclamations et terminé tous les travaux relatifs à la garantie avant d'entreprendre l'installation du revêtement de sol initial.

#### Obligations du propriétaire

Vous devez informer Weyerhaeuser par écrit à l'adresse ci-dessous de toute réclamation couverte par cette garantie dans les trente (30) jours suivant la découverte de problèmes de délaminage ou de gonflement des rives exigeant le ponçage des panneaux :

Weyerhaeuser Product Assurance Group  
33663 Weyerhaeuser Way South  
Federal Way, Washington 98003

Téléphone : 1-253-924-5214 • Télécopie : 1-253-924-4999

Sur demande, vous devez fournir à Weyerhaeuser une preuve raisonnable servant à identifier le produit, notamment un échantillon du panneau, une photo de l'estampille d'identification qui apparaît sur chaque panneau ou une copie du reçu sur laquelle on peut voir la date d'achat. Vous devez également permettre à un représentant Weyerhaeuser d'inspecter le plancher avant de le modifier, de le changer ou de le réparer.

#### Dommages-intérêts accessoires ou indirects

La responsabilité de Weyerhaeuser en ce qui a trait au délaminage et au ponçage des rives se limite à ce qui est prévu par cette garantie. Weyerhaeuser n'est pas responsable des dommages-intérêts accessoires ou indirects. Puisque certaines provinces et certains États ne permettent pas l'exclusion ou la restriction des dommages-intérêts accessoires ou indirects, les clauses d'exclusion et de restriction ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas.

#### Droits des provinces et des États

Cette garantie vous accorde certains droits précis ; il est possible que vous ayez des droits additionnels qui varient selon la province ou l'État.

Une garantie aussi fiable que le rendement de nos panneaux de plancher.